

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2011014

Signataire : ML/SA

OBJET : Nouvelle convention d'objectifs et de financement sur la prestation de service ordinaire (PSO) "Accueil de loisirs sans hébergement" pour l'ensemble des structures de la Commune

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la convention n° 270-77 et les avenants s'y rapportant, signés entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint Denis,

Considérant que la Caisse Nationale des Allocations Familiales fait évoluer la formalisation des relations entre la Caisse d'Allocations Familiales et leurs partenaires dans le domaine des aides au fonctionnement et à l'investissement,

Considérant le projet de convention n° 11-373 portant sur les nouvelles modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « **accueil de loisirs sans hébergement** » concernant les écoles maternelles de la commune ainsi que le dispositif "TONUS", concernant la période du 1^{er} janvier au 2011 au 31 décembre 2014.

A l'unanimité.

DELIBERE :

DENONCE la convention n° 270-77 et ses avenants.

APPROUVE le projet de convention entre la Commune et la Caisse Nationale des Allocations Familiales de Seine Saint Denis , relative aux objectifs et au financement de la prestation de service ordinaire (PSO) " accueil de loisirs sans hébergement" pour les écoles maternelles de la commune et le dispositif "TONUS" .

AUTORISE le maire à signer le projet de convention au nom de la Commune, tel que celui-ci figure en annexe de la présente délibération, pour la période du 1^{er} janvier au 2011 au 31 décembre 2014.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 01/06/2011

Publié le : 19/05/2011

Certifié exécutoire le :01 /06/2011

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué